

Il lance une pétition pour aider les papas et, peut-être, changer les juges

Un Seclinois a lancé une pétition sur la plateforme Change.org. Jérémie Decoupigny l'a intitulée « Pour que la justice reconnaisse les pères dans une séparation ». Il veut venir en aide aux papas qui, comme lui, souffrent de la séparation d'avec leur(s) enfant(s).

PAR CÉDRIC GOUT
seclin@lavoixdunord.fr

SECLIN. Jérémie Decoupigny n'a pas l'air revanchard. Ni le ton du calculateur ou du manipulateur. Il n'en veut pas à son ex-épouse. Bien qu'elle ait récupéré la garde de son fils, Lucas, âgé de 4 ans, par décision du juge des affaires familiales (JAF)... La justice a en effet tranché le 10 août. Et ce jour-là marque un tournant dans la vie du Seclinois de 34 ans. La décision a été comme un coup de massue dans son quotidien, une claque dont il ne s'est pas remis. Jérémie s'est occupé de son fils pendant plus d'un an, le temps que, sur décision judiciaire, une enquête sociale soit menée sur son ex-femme. « Lucas, je lui ai appris à manger, à parler, à être propre. Quand l'enquête sociale a débuté, je devais donner Lucas à sa mère deux week-ends par mois, indique Jérémie. Mais comme je travaillais trois jours dans la semaine,

je n'ai pu le voir que cinq jours. Comme une sorte de garde alternée. J'ai fait preuve d'ouverture d'esprit pour que Lucas voit sa mère. Mais on m'a fait comprendre que je n'avais pas respecté la justice, que je le mettais en danger parce que l'enquête n'était pas finie. »

Finalement, l'enquête a conclu à la mise en place d'une garde alternée. Mais la JAF, qui a le dernier mot, n'a pas été de cet avis. Elle a décidé de donner la garde à la mère, offrant à Jérémie un droit de garde un week-end sur deux et un mercredi sur deux. Il a fait appel car il est prêt à dépenser 2 800 € (il ne gagne que 1 700 € par mois) pour faire respecter son droit de père. « Je ne veux pas couper Lucas

de sa mère. Je veux juste une garde alternée. Pour le bien de mon fils. Ce qui m'empêche de dormir, c'est que je ne comprends pas pourquoi la JAF a balayé d'un coup ce que j'avais fait pour Lucas... »

Cette histoire ressemblerait à des milliers d'autres si Jérémie n'avait pas décidé de se lancer dans une croisade. En faisant des recherches sur Internet, notamment en allant sur des forums de discussions et sur le site de l'association SOS papas en détresse, il s'est rendu compte que d'autres hommes, d'autres pères, étaient dans sa situation, voire pire. « J'ai découvert une communauté de papas qui souffrent. Certains sont au

« Je ne comprends pas pourquoi la juge des affaires familiales a balayé d'un coup ce que j'avais fait pour Lucas... »

JÉRÉMIE DECOUPIGNY

voilà au suicide. Je me suis dit que je pouvais faire quelque chose, à ma petite échelle, leur venir en aide ou les conseiller. Mais aussi essayer de changer quelque chose à la loi. »

Il a lancé une pétition sur la plateforme Internet Change.org qui a, pour l'instant, recueilli plus de six cents signatures. Avec de l'amertume dans la voix, il ajoute : « Actuellement, la façon de penser est que les femmes ont tous les droits puisqu'elles mettent l'enfant au monde. Il y a égalité sur beaucoup de choses, mais dans ce cas, il y a trop d'injustices. » Et il termine sur ce slogan qu'il a inventé : « Un père, une mère, même temps d'éducation. » ■

Pétition sur Change.org : taper « pères ».



Avec sa pétition, Jérémie veut mettre en lumière une injustice ressentie par de nombreux pères divorcés.

« Trois suicides de père chaque jour »

SOS Papa Nord-Picardie a une activité sur cinq départements depuis les années 90, mais a le statut d'association depuis 2007. L'entité rassemble entre 450 et 500 membres, en majorité des pères. « Nous leur proposons des groupes de parole, un accompagnement, une aide psychologique, une orientation par rapport à la complexité du système judiciaire, explique Didier Quiertant, le président. Les pères obtiennent rarement la garde. Ils ont le sentiment d'être des citoyens de seconde zone. » Selon lui, les statistiques des tribunaux (ceux qui veulent les com-

muniquer) montrent que la résidence chez le père représente seulement 4 à 5 % des décisions de justice et la résidence alternée moins de 15 %. « En France, pas moins de trois pères séparés de leur(s) enfant(s) se suicident chaque jour. On compte un suicide pour 130 décisions judiciaires, indique Didier Quiertant. Ce qui nous préoccupe, c'est qu'il n'y a aucun programme de valorisation de la paternité. Plutôt un maternocentrisme. Il y a vingt ans, des vidéos montraient des hommes en détresse. Cela n'a pas changé. »

Pour le président de SOS Papa,

prendre en compte le père dans une séparation, ou pas, est une question de choix de société. Empêcher un enfant de voir son père peut avoir des répercussions sur son avenir et son équilibre. « C'est d'une logique implacable ! 50 % des enfants ne voient plus leur père au bout d'un an de séparation. C'est pourquoi nous prônons la garde alternée. Elle déconflictualise. Parce qu'il y a égalité de droit et de fait. » ■



Pas toujours les mamans

Une éducatrice spécialisée en protection de l'enfance qui travaille avec le juge des enfants a bien voulu répondre à nos questions tout en gardant l'anonymat. Pour elle, même si la décision finale revient au Juge des affaires familiales (JAF), ce dernier, ou cette dernière, suit en général les préconisations des enquêteurs sociaux. « Mais chaque juge est différent. S'ils appliquent la loi, leur choix est subjectif. » Cependant, selon l'éducatrice, « les mamans ne gagnent pas toujours ». « La garde alternée, c'est bien, mais pas quand l'enfant est petit. Les juges acceptent après 6 ou 7 ans, moins avant. La médiation familiale se développe. Le mieux est de trouver un compromis, pour le bien de l'enfant. » ■